



Monsieur Edouard Philippe

Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 17 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Le Président de la République a annoncé hier, lundi 16 mars, que le Conseil des Ministres de ce mercredi déposera un projet de loi pour faire face à la crise sanitaire grave et inédite causée par le COVID-19.

Les organisations rappellent à cette occasion que l'engagement avait été pris devant toutes les organisations syndicales lors du Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat de ne pas appliquer le jour de carence pour les agent-es victimes de l'épidémie par le Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique. Ce dernier pourtant est revenu ensuite sur cet engagement à un moment où toute tergiversation n'est plus acceptable. Dans une crise sanitaire qui coûtera des milliards à l'économie française, récupérer de l'argent sur le dos de fonctionnaires malades serait très loin des propos du Président de la République sur la solidarité et la responsabilité.

Le projet de loi doit impérativement, entre autres mesures structurantes pour juguler la crise sanitaire et endiguer l'épidémie, prévoir que le jour de carence soit abrogé et ne soit donc plus appliqué à compter de la publication de la loi, quel que soit le motif médical de l'arrêt.

Il n'est plus acceptable de subir des mesures vexatoires au prétexte fallacieux de lutter contre l'absentéisme. Le seul discours de reconnaissance des agent-es publics qui font face à la situation avec un sens de l'intérêt général et un engagement professionnel exemplaires ne suffit pas. Il est temps que les actes suivent. L'abrogation du jour de carence serait un premier pas indispensable.

Par ailleurs, dans le contexte, toutes les mesures de préservation des situations sociales et économiques des personnels doivent être prises. Les annonces de « bienveillance » dans la prolongation des contrats qui devaient être renouvelés dans la période doivent se traduire par des mesures claires et qui donnent de la visibilité à ces agent-es, sans quoi certain-es pourraient subir des interruptions de tout revenu. Une telle situation pour ces personnels vivant déjà dans la précarité serait inacceptable.

Globalement, la période illustre la nécessité impérieuse de services publics ayant les moyens de faire face à toutes les situations, y compris de crise. Les politiques d'austérité qui ont dégradé les services publics portent une lourde responsabilité dans les difficultés matérielles que rencontrent les agent-es pour remplir correctement leurs missions notamment les services de santé. Nous demandons d'ores et déjà un moratoire sur les réorganisations de services et sur les suppressions de postes envisagées et un arrêt de toutes les réformes et restructurations. Des moyens humains et budgétaires supplémentaires, répondant aux besoins, doivent être alloués aux services publics.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

L'intersyndicale Fonction publique : **CGT FA FO FSU SOLIDAIRES**